

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Lundi 8 décembre 2014 – 14 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement

8 décembre 2014

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

François MARTIN (Etat) , Jean-Claude LESSARD (Conseil Régional), Nicole ZIEGLER (CG29), , Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Claire LEVRY-GERARD, Guillaume MENGUY, Didier LENNON, Alain DECOURCHELLE, Christian CORROLLER (Quimper Communauté), Sébastien MIOSSEC (Cocopaq), Jean-Hubert PETILLON (CCPG), Claude BELLIN (CCPCP), André FIDELIN (CCA), Jacques LANNOU (Douarnenez Communauté), Pierre PLOUZENNEC et Michel CANEVET (CCHPB), Claude RAVALEC (CCIQC), Jean-Paul LE CORRE (CMA29), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), André GUENEGAN (Symescoto)

Membres excusés : Gilbert GRAMOULLE, Christian KERIBIN (Quimper Communauté), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Raynald TANTER (CCPBS), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Bruno JULLIEN (SIOCA), M. le représentant Etablissement Public Foncier de Bretagne

Autres participants :

Philippe PORTAL (CMA29), Y. BOTHOREL (CCPCP), C. PODEVIN (Douarnenez Communauté), C. BERGER (CCPG), Benoît BELLEC (CCA), Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Luc MALLET, Betty ROBERT, Dominique PENNEC, Séverine ALLAIN, Emmanuelle HERVE, Véronique LE GUEN (QCD)

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Claude RAVALEC.

Il est constaté que 19 membres sur 25 ayant une voix délibérative en conseil d'administration et 20 membres sur 28 ayant une voix délibérative en assemblée générale sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président ouvre la séance à 15h10 et en présente l'ordre du jour :

- Réponse AMI Leader
- Proposition budgétaire 2015
- Cotisations annuelles 2015
- Financement du Conseil en énergie partagé (CEP)
- Programme provisoire de travail 2015
- Mission spécifique CCA
- Destination Cornouaille : travaux de caractérisation
- Questions diverses :
 - Contribution cornouaillaise au débat public LNOBPL
 - Réorganisation de l'agence

1. Réponse AMI Leader

Un dossier avec le détail des fiches actions proposées a été remis en séance.

Ludovic Jolivet donne la parole à Pierre Plouzenec, élu référent sur ce dossier, pour introduire le travail effectué dans le but de présenter une candidature cornouaillaise en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional.

Pierre Plouzenec effectue un rappel de l'historique des fonds Leader sur la Cornouaille et présente la carte cornouaillaise éligible à cette enveloppe qui pourrait être d'un montant approximatif de 3,5 M€ pour la période 2014-2020, rappelant qu'elle inclut pour la première fois l'ensemble de la Cornouaille à l'exception du pôle urbain de Quimper, notant qu'un territoire de 250 000 habitants sera un vrai challenge pour un projet Leader. Il en rappelle les principes, notamment le nouveau mode de gouvernance repris par le contrat de partenariat qui associe fortement la société civile, partant du principe que les idées et projets doivent partir de la base. Il précise que la stratégie cornouaillaise a également été élaborée dans un souci de cohérence avec les principes du contrat de partenariat. En revanche ce ne sont pas les projets lourds structurants qui seront retenus dans le cadre de cette enveloppe, c'est la méthode qui sera structurante, dans la mesure où seront privilégiés les projets innovants, les projets pilotes, ceux qui favoriseront la mise en réseau des acteurs ou encore la coopération entre territoires nationaux ou avec d'autres pays européens. Les dépenses éligibles pourront porter sur des frais de petit matériel mais surtout sur des frais immatériels (ingénierie, dépenses de communication) et les projets seront jugés en fonction de la manière dont ils s'intégreront dans la stratégie globale cornouaillaise et dans les fiches actions.

Il tient à rappeler également la règle des cofinancements nationaux qui sera systématique (plafond relevé à 80 % de la dépense publique totale). A titre d'exemple, pour un projet à 12 000 € ayant une part d'autofinancement privé de 2 000 €, un financement Leader de 8 000 € pourra être demandé seulement si 2 000 € font déjà l'objet d'un autre financement public.

Enfin il informe que les projets éligibles ont été déclinés en 7 fiches actions plus deux actions particulières : la coopération et l'ingénierie.

Betty Robert explique ensuite la manière dont ont été élaborées les fiches actions qui correspondent aux objectifs stratégiques du contrat de partenariat, mais privilégient le volet humain et le lien entre les populations. L'idée était de permettre la cohésion des différentes populations sur le territoire pour servir la finalité qui est « la cohésion sociétale au coeur d'un développement équilibré du territoire ». Chaque objectif stratégique a été traduit en objectif opérationnel lui-même décliné en fiches actions.

C'est ensuite **Séverine Allain** qui présente le détail des fiches actions 1 à 7 ainsi que la fiche relative à la coopération.

Pierre Plouzenec termine la présentation par la maquette ingénierie, établie sous réserve que le montant de l'enveloppe allouée pour les fonds Leader soit bien de 3 M€. Il insiste sur le fait que ce n'est pas le montant de l'enveloppe qui est attractif mais le fait de pouvoir développer la mise en réseau, favoriser des démarches innovantes et toucher des publics du monde associatif ou culturel qui sont fortement mobilisés. Si d'autres dispositifs sont financièrement plus intéressants pour d'autres types de

projets, Leader est en revanche un programme auquel l'ingénierie, la mise en réseau, l'habitude de travailler ensemble apporte de vraies valeurs ajoutées. Il conclut son intervention en indiquant que l'ambition du programme Leader est de se mettre au service de la stratégie du territoire en favorisant son attractivité et donc le développement économique et l'emploi.

Ronan Marcel précise qu'il est toujours possible de faire porter la demande sur un montant supérieur à 3 M€, puis il apporte quelques précisions sur le calendrier. Quelques ajustements restent à faire avant l'envoi du dossier finalisé à la région pour le 31 décembre. Ensuite la région aura 3 mois pour étudier le dossier cornouaillais, les 3 mois suivants donnant lieu à des échanges entre QCD et la Région avant de parvenir à la maquette finale. La dotation définitive ne sera donc pas connue avant fin juin/début juillet, et c'est ensuite qu'il faudra mettre en place l'ingénierie spécifique d'animation du programme Leader.

Pierre Plouzenec ajoute que le second semestre 2015 sera employé à expliquer aux partenaires et aux associations ce qu'est Leader afin que les premiers projets puissent être déposés début 2016.

André Fidelin questionne sur l'utilité de recruter 3 personnes pour gérer les fonds Leader.

Pierre Plouzenec explique que l'essentiel de Leader consiste à animer et favoriser la mise en réseau du territoire, et il craint même que 3 personnes n'y suffisent pas. Il précise que ces emplois seront eux-mêmes financés par les fonds Leader (25 % de l'enveloppe sera consacré à l'animation), à raison probablement d'un poste pour la comptabilité Leader en raison d'une gestion complexe et deux et demi pour l'animation du territoire. En effet, si un poste et demi suffisait pour animer l'Ouest Cornouaille qui était un petit territoire cohérent, sur la Cornouaille qui est beaucoup plus vaste, ce sont deux à trois territoires qui seront à animer de manière différente, avec probablement un animateur pour le sud (Cocopaq, CCA, pays fouesnantais) et un autre pour le nord (Châteaulin, Pays Glazik). La manière dont les postes seront constitués sera définie et clarifiée dans le dossier Leader lui-même, et n'ira de toute manière pas au-delà ce que pourra financer Leader. Mais sans animation, il ne peut y avoir de fonds Leader, c'est donc une condition sine qua non.

Ludovic Jolivet confirme que l'animation est un exercice obligatoire, fixé par des directives européennes, nationales et régionales auquel on ne peut déroger à moins de renoncer à l'enveloppe elle-même. Le programme Leader est de toute façon un exercice d'animation et d'ingénierie du territoire.

Nicole Ziegler demande comment le programme Leader sera articulé avec les contrats de territoires en cours de négociation avec le département et avec l'action tourisme.

Pierre Plouzenec explique que les fiches actions Leader sont suffisamment larges, et que c'est la pertinence et l'originalité des projets qui les rendront éligibles plutôt que leur thématique. Il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas soutenir la majorité des projets qui iront dans le sens du développement ou du tourisme durable par exemple. Il s'agit bien de favoriser le développement territorial en misant sur la mise en réseau et l'innovation mais sans qu'il y ait d'incohérence avec d'autres logiques de développement, qu'il s'agisse de contrat de territoire ou de contrat de partenariat. Par ailleurs, l'obligation de cofinancement public sera de nature à favoriser la recherche de pertinence avec les autres contractualisations.

Sébastien Miossec propose de mutualiser en partie cette ingénierie d'animation nécessaire avec d'autres structures, notamment des chargés de mission en poste dans les EPCI.

Pierre Plouzenec indique que l'ingénierie nécessaire fera partie du dossier présenté à la région mais il ne voit pas d'obstacle à envisager de diffuser l'animation sur le territoire. Il rappelle toutefois qu'il s'agit d'un programme cornouaillais nécessitant donc une cohérence cornouaillaise ; il ne faudrait donc pas que certains territoires soient défavorisés au niveau de la programmation. Si en termes de gestion la région est catégorique sur la nécessité du pilotage cornouaillais, il n'y a pas d'objection à trouver des solutions avec les EPCI pour l'animation. La limite maximum fixée par l'Europe pour l'animation Leader était de 150 000 habitants pour un animateur. La population du territoire cornouaillais concerné nécessitera de toute façon de faire preuve d'inventivité, d'originalité et d'expérimentation pour réussir à animer ce programme au plus près du terrain.

Ludovic Jolivet est favorable à la suggestion de Sébastien Miossec, à condition naturellement de trouver dans les territoires des gens qui auraient, du prisme de leur propre territoire, une vision cornouaillaise.

Jean-Claude Lessard évoque la génération précédente de fonds Leader, où deux dossiers avaient dû être déposés pour la Cornouaille à cause de la limite de 150 000 habitants. Le fait que l'AOCD mette son savoir-faire à la disposition de l'ensemble du territoire constitue un gain de cohérence et il pense que le travail réalisé par l'AOCD sur son territoire peut être fait sur l'ensemble de la Cornouaille. Il se montre confiant sur la méthode de travail et la dynamique du territoire.

Ludovic Jolivet est d'avis que l'expertise de l'AOCD sera très utile. Sans autre question ni remarque, il soumet au vote de l'assemblée son approbation sur les fiches actions présentées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier présenté.

2. Proposition budgétaire 2015

La parole est donnée à **Ronan MARCEL**. Il explique qu'habituellement c'est plutôt un débat d'orientations budgétaires qui a lieu en décembre mais cette année, en raison de la redéfinition du projet d'agence et du changement de directeur, il était plus pertinent de voter un budget qui permettra à l'agence de fonctionner durant la phase de réorganisation, quitte à le faire évoluer en cours d'année.

Il présente ensuite la maquette de ce budget et explique la manière dont il est équilibré, rappelant aussi la situation financière favorable de l'agence et le maintien des fonds propres dans la perspective d'un changement de locaux.

François Martin confirme une révision à la baisse de la subvention annuelle de l'Etat (de 140 k€ en 2014 à 100 € environ en 2015 pour QCD) en indiquant que cette baisse est nationale. Il évoque le 3ème protocole de coopération Etat-FNAU signé le 18 novembre dernier qui affirme le soutien de l'Etat à la création de nouvelles agences notamment en direction des villes moyennes, des territoires péri-urbains et des territoires ruraux tout en préconisant plus généralement une mise en réseau des différentes ingénieries publiques sur les territoires (cf l'axe 4 du protocole). Il observe que malgré cette baisse, l'Etat reste dans le deuxième groupe des partenaires financiers de QCD.

Un débat s'engage sur la question des locaux, puis des cotisations.

Michel Canévet souhaite en effet revenir sur la question des locaux évoquée par Ronan Marcel. Il informe que le président de la CMA a indiqué le matin même lors de son assemblée générale attendre pour fin janvier le positionnement de l'agence sur la question de la mutualisation des locaux, afin de consolider le projet et avancer sur l'étude en cours au niveau de l'appel à concepteur. Il demande aux élus d'y réfléchir rapidement pour donner une réponse à la CMA qui porte le projet.

Ludovic Jolivet invite Michel Canévet à développer l'opportunité d'une intégration éventuelle de l'agence dans un projet de construction de locaux sur le site de Cuzon, projet qui regroupe déjà la Chambre de Métiers, la Chambre d'Agriculture et le Comité des Pêches.

Michel Canévet explique que, face à la crainte que les sièges administratifs des chambres consulaires rejoignent la métropole de Brest, à l'instar d'autres organismes, il est important de consolider l'implantation en Cornouaille du siège des organismes consulaires départementaux, d'autant que l'on se situe dans un contexte de rationalisation de leurs moyens eu égard à la réorganisation territoriale. L'idée de consolider en Cornouaille un pôle économique à dimension départementale est née de cette conjoncture. QCD, au titre d'acteur de l'aménagement en Cornouaille, et ayant de plus vocation à rassembler les autres acteurs du développement économique cornouaillais, pourrait être associé au projet. Ce pôle économique regrouperait ainsi l'ensemble des acteurs du développement territorial (à l'exception toutefois de la CCI) dans un esprit de mutualisation des moyens et de mise en réseau de l'ensemble des acteurs du développement territorial. Il est demandé à QCD de se positionner rapidement pour une implantation sur le site de Cuzon, qui a l'avantage d'être proche de la voie express malgré quelques problèmes d'accès à régler.

Ludovic Jolivet évoque la réunion du B16 à laquelle il participait le matin même, où le déséquilibre est/ouest a bien été repéré et les métropoles se taillent la part du lion. Face aux mouvements qui s'opèrent vers les métropoles, y compris de Quimper vers Brest (sécurité sociale, Urssaf, CAF...) il faut être vigilant à préserver un équilibre sud/nord. Dans cette perspective, il lui paraît de toute façon essentiel de soutenir le projet de regroupement des chambres consulaires pour stopper l'hémorragie vers Brest. Mais c'est aussi l'opportunité d'engager la réflexion pour intégrer dans ce projet commun QCD, qui dispose de fonds propres importants. Cette réflexion doit être menée rapidement et en tout état de cause avant l'arrivée du nouveau directeur pour pouvoir donner une réponse à la CMA. Il faudra ensuite réfléchir à redimensionner le projet de ces chambres consulaires réunies avec QCD, et à améliorer l'accès routier au site de Cuzon.

Jacques Lannou fait ensuite état de la restriction des financements publics qui impacte lourdement les budgets des collectivités, demandant l'attention sur le montant de la cotisation que Douarnenez Communauté doit verser à l'agence en 2015 (p.m. 29 922 €), indiquant que le sujet mérite réflexion. Le budget faisant état d'une cotisation supposée entière du Cap Sizun, il interroge également sur les avancées des discussions avec la collectivité.

Ludovic Jolivet observe qu'effectivement la cotisation du Cap Sizun n'était pas entière jusqu'en 2014. Mais il affirme que l'agence ne peut pas se permettre de différencier les montants de cotisations en fonction de chacun, pas plus que les services associés. Il faut donc absolument une uniformisation, à la fois des cotisations et des services sachant que, si le souhait des collectivités est de diminuer la cotisation, les prestations apportées par l'agence seront forcément également diminuées. Il précise que Quimper Communauté n'a pas réduit son aide à l'agence en dehors du coût du rapatriement de son service économique et il souhaite que les collectivités maintiennent également leur quote-part en ces

temps difficiles où toute l'expertise de l'agence sera nécessaire en matière d'aménagement de territoire, de contrat de pays, de financement d'activités économiques.

Sébastien Miossec souhaite pour sa part que la redéfinition du périmètre de l'agence soit l'occasion de remettre à plat les compétences et les services. Il signale avoir été interpellé par son conseil communautaire sur le montant de la cotisation à l'agence pour des compétences qui ont été acquises depuis par la communauté, notamment en matière de tourisme. Les choses étant appelées à évoluer courant 2015 selon la redéfinition du périmètre de l'agence, il estime que certaines actions pourront être faites différemment, voire reprises par les collectivités, ce qui aura forcément un impact budgétaire. Il envisage de faire voter dans sa collectivité la cotisation 2015 sous réserve de ce qui sera décidé collectivement dans le cadre de la redéfinition du projet d'agence.

Ludovic Jolivet annonce que la question s'est posée en bureau de réduire ponctuellement les cotisations des collectivités ou d'investir compte tenu de l'importance du report à nouveau du dernier exercice comptable de QCD. Mais 2015 sera une année particulière compte-tenu de l'arrivée d'un nouveau directeur et de la révision du contour et des missions de l'agence avec l'aide du cabinet Katalyse. L'occasion sera alors donnée à chacun de s'exprimer sur les missions qu'il attend de l'agence, missions qui sont en permanence amenées à évoluer dans le temps en fonction des besoins des collectivités, et il est d'ailleurs favorable à cette évolution. Il propose d'assurer la stabilité de l'agence en maintenant la cotisation inchangée pour 2015 et de la rediscuter à horizon 2016 en fonction de la redéfinition du périmètre de l'agence.

Michel Canévet constate que le débat revient sur la pertinence et l'utilité de l'agence. A son avis la configuration du territoire oblige à s'organiser collectivement face à d'autres territoires pour pouvoir défendre les intérêts de la Cornouaille, et donc disposer d'une structure où se retrouver et mener des actions de développement. Il propose de revoir les choses lors de la refonte éventuelle de la carte intercommunale, mais de conserver d'ici là des capacités d'actions et d'investissements. Il estime qu'il serait malvenu de revoir la cotisation pour l'agence en 2015 car les années 2016 et 2017 seront encore plus difficiles pour les collectivités, et d'ici là elles auront davantage de cartes en mains pour prendre les décisions qui s'imposent. Pour l'instant, l'organisation cornouaillaise oblige à disposer d'outils d'ingénierie permettant d'apporter des réponses aux différents défis qui se présentent.

Hervé Herry comprend bien les questions qui se posent mais il souhaite que le débat soit replacé dans une logique de territoire. Il faut être capable de tirer une véritable dynamique territoriale sur la Cornouaille, qui amènera plus d'entreprises sur le territoire, donc plus de recettes fiscales pour les collectivités, plus d'économie. Il ne faut pas chercher à faire des économies à tout prix sans en mesurer les conséquences car cela se ferait au profit d'autres territoires (Brest et Lorient en particulier). Tous les acteurs cornouaillais doivent tirer ensemble vers le haut pour attirer les entreprises sur le territoire, et d'autant plus en période de crise.

Concernant l'implantation de QCD à Cuzon, Hervé Herry considère que c'est une opportunité pour l'agence de rejoindre les chambres consulaires car elle répond à un souci de visibilité et de lisibilité de la Cornouaille sur le plan économique.

Ludovic Jolivet appuie la nécessité de créer une dynamique cornouaillaise face aux enjeux importants qui se dessinent. La cohérence et l'entente existent entre les EPCI, la dynamique est en train de se créer, ce n'est donc pas le moment de faiblir. Devant la baisse des dotations de l'Etat il appartient à chaque collectivité de faire des choix stratégiques, de réfléchir aux investissements les plus pertinents, à savoir ceux qui seront les plus utiles pour l'avenir.

Sébastien Miossec tient à préciser son intervention précédente et à rassurer sur le fait qu'il ne remet nullement en cause l'utilité et la pertinence de l'agence pour porter des actions collectives et se faire entendre au-delà du périmètre cornouaillais. Il faut simplement, au regard des compétences acquises dans les services des collectivités dernièrement (notamment la compétence tourisme à la Cocopaq), se repositionner sur le périmètre des services apportés par l'agence aux intercommunalités.

Sans autre intervention sur la question budgétaire, **Ludovic Jolivet** propose de voter le budget primitif, sachant qu'il pourra être remodelé après la redéfinition du projet d'agence et l'arrivée du nouveau directeur, mais que la question du niveau de cotisation sera plutôt rediscutée pour l'exercice 2016.

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Cotisations 2015

Ronan Marcel présente la note sur les cotisations annuelles et ses particularités, notamment sur le Cap Sizun qui est considéré comme adhérent à part entière pour l'année 2015.

Le débat sur les cotisations ayant déjà eu lieu, il n'est pas reconduit.

Ludovic Jolivet propose en revanche à Jacques Lannou de rencontrer les élus de Douarnenez Communauté à l'occasion d'un bureau communautaire pour leur expliquer son positionnement par rapport à l'agence et les convaincre de son utilité dans son format redéfini.

Dans ce contexte, les cotisations 2015 sont approuvées.

4. Financement du Conseil en énergie partagé

Sébastien Miossec, élu référent énergie, présente la proposition d'augmentation progressive de la contribution CEP pour les communes, dans le but de compenser petit à petit le fait que 20 % de ce service pèse aujourd'hui sur le budget général de l'agence. Une augmentation progressive de 0,05€/an sur 3 ans permettrait de résorber en grande partie ce coût.

Le Conseil d'administration approuve cette proposition.

5. Programme provisoire de travail 2015

Ronan Marcel annonce que, toujours en raison de la mission de redéfinition du projet d'agence et de l'arrivée d'un nouveau directeur, le programme de travail devra être revu courant 2015, mais il faut néanmoins permettre la réalisation des missions en cours ou à engager rapidement pour que les équipes de l'agence sachent sur quoi travailler en début d'année. Il présente donc le détail des actions ciblées, encore présentées par pôle d'activité en attendant la redéfinition du projet global de l'agence.

Les élus sont invités à s'exprimer.

Michel Canévet émet une observation sur l'enveloppe de 2.8 M€ qui avait été réservée pour le très haut débit dans l'ancien Contrat avec la Région. Il souhaite que l'on veuille à ne pas perdre cette enveloppe dont une partie a été dévolue à la montée du haut débit dans le cadre du programme Mégalis, une autre ayant été pressentie pour accompagner le déploiement de BTHD dans le Cap Sizun dans un esprit solidaire, la communauté n'ayant pas les moyens de mobiliser les fonds nécessaires au déploiement de la fibre optique sur son territoire. Il se préoccupe que ces fonds alloués à la Cornouaille ne soient pas perdus et soient mobilisés rapidement.

Hervé Herry, élu référent THD de l'ancienne mandature, rappelle en effet qu'il n'y avait pas de déploiement de prévu dans le Cap Sizun dans la phase 1 par manque de moyens de la collectivité (450€/prise), mais que l'axe 3 permettait de cibler l'installation de la fibre optique en fonction de positionnements économiques ou administratifs. C'est dans ce cadre que 1 M€ avait été fléché sur le Cap Sizun.

Jean-Hubert Pétilion, nouvel élu référent sur le sujet, précise la situation actuelle. Il indique être en attente de la position de Mégalis et de la Bretagne (une réunion est à venir) pour pouvoir définir les modalités d'utilisation d'une partie de ces fonds. Concernant le Cap Sizun, les besoins existent mais doivent être vérifiés par rapport à la liste effectuée dans le cadre de l'axe 3, car le Cap Sizun ne semble pas forcément plus mal équipé que d'autres territoires. Un regard particulier lui sera néanmoins porté dans le cadre de l'utilisation de ces fonds.

Jean-Claude Lessard ayant quitté la séance, Ronan Marcel informe que la question sera d'abord de savoir si les 2.8 M€ peuvent vraiment être utilisés pour le très haut débit car la situation est complexe avec Mégalis et la Région. Si ce n'était pas le cas, il faut voir comment faire revenir le reliquat de l'enveloppe dans le contrat de pays. Jean-Claude Lessard est saisi du sujet. La réunion du 6 janvier avec Thierry Burlot sera peut-être l'occasion d'avoir des informations sur cette question.

Michel Canévet souhaite que la Région permette d'engager rapidement cette somme car il est urgent d'avancer sur le déploiement de la fibre optique pour tenir les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement en matière de très haut débit.

Hervé Herry précise, pour éviter toute confusion, que c'est le Conseil régional qui attribue les subventions mais le syndicat mixte qui pilote le déploiement de la fibre et en assure la commercialisation.

Nicole Ziegler interroge sur la signification exacte de la ré-impulsion de la démarche ialys et les liens éventuels avec d'autres projets, comme celui de la cité de la gastronomie sur CCA.

Ludovic Jolivet répond que la démarche ialys est un projet cornouaillais désormais ciblé spécifiquement sur la recherche, l'innovation et la mise en réseau des acteurs, et qu'il n'est pas question de se disperser. Le projet de centre grand public a été abandonné par Quimper Communauté. Les autres actions envisagées sur le territoire sont des initiatives propres des collectivités, financées avec leurs propres moyens même si elles ont le droit de s'appuyer sur ialys.

François Martin prend acte d'un programme de travail provisoire marquant une période de transition tout en rappelant l'intérêt d'une présentation ultérieure plus transversale et plus stratégique. Il demande que l'Etat soit consulté, au même titre que les autres partenaires, dans le cadre de l'audit confié par QCD à l'agence Katalyse pour la redéfinition du projet d'agence. Il propose enfin d'inscrire un point "présentation du protocole de coopération Etat-FNAU 2014-2020" lors du prochain CA.

Ludovic Jolivet prend acte de cette demande et propose de voter le programme de travail provisoire.

Le programme de travail est adopté à l'unanimité.

6. Projet de territoire : feuille de route de CCA

Luc Mallet présente la mission demandée par CCA, qui a fait l'objet d'une proposition spécifique de l'agence. Elle consiste à accompagner CCA dans l'élaboration de son projet de territoire, en cohérence avec l'échelle cornouaillaise. Il en détaille les objectifs, les travaux et les moyens.

André Fidelin explique les raisons qui ont poussé la collectivité à confier cette mission à l'agence. Il est d'avis que l'agence doit être considérée comme un outil mis à la disposition des EPCI. Le fait de l'utiliser en tant que tel constitue un retour sur investissement qui contribue à sa lisibilité vis-à-vis des conseillers communautaires. De plus, ce projet de territoire devant être cohérent avec l'échelle cornouaillaise, il a semblé à CCA à la fois pertinent de faire appel à l'agence, et intéressant d'avoir un pilotage extérieur sur ce projet.

Il informe aussi que CCA, avec 5 nouveaux maires sur les 9 communes de la collectivité, souhaitait mettre en place une feuille de route partagée. En effet, si de nombreuses actions ont déjà été engagées par la collectivité (SCoT, PLH, PCET...), il manquait cependant à la collectivité un document fondateur dans les politiques sectorielles, un outil de gestion stratégique considéré comme fondamental pour le mandat électoral. L'agence lui a semblé être l'entité qui pouvait les accompagner au mieux dans ce projet.

Le Conseil d'administration approuve le principe et les conditions de cette mission.

7. Projets de concrétisation des travaux de caractérisation de la Destination Cornouaille

Laurent Bruchon présente les outils de développement proposés par la commission tourisme dans la continuité de la mission d'accompagnement pour la caractérisation de la Destination Cornouaille : refonte de la brochure, création d'un blog et scénarisations de vidéos, pour un coût total de 30 000 € dont 18 000€ feraient l'objet d'une subvention régionale.

Les élus sont invités à se prononcer sur cette proposition.

Nicole Ziegler fait part de son abstention au vote, estimant que les travaux de scénarisation font double emploi avec les actions mises en place par Finistère Tourisme.

Pierre Plouzenec admet qu'il est pertinent de travailler sur la refonte de la brochure. En revanche, le projet de scénarisations de vidéos lui semble onéreux, il souhaiterait d'abord que l'on s'assure qu'il y a un réel intérêt à le faire et que cela apporte un regard réellement nouveau.

Ludovic Jolivet observe que toute structure a tendance à vouloir créer des outils et faire des actions qui feront peut-être double emploi avec d'autres, d'où l'intérêt de supprimer certaines structures. Mais il soutient la pertinence des destinations touristiques créées par la Région car c'est leur périmètre qui lui paraît le plus cohérent vu de l'extérieur de la Bretagne. Il appelle à la prudence sur le repli identitaire.

Ronan Marcel replace le contexte de ces travaux qui émanent de la commission tourisme, regrettant l'absence de Roger Le Goff et le départ de Claire Lévy Gérard qui siègent dans cette commission et auraient pu donner toutes explications utiles.

Hervé Herry, membre de la commission tourisme, rappelle que les actions de communication sont la déclinaison d'un choix fait au départ par la Région, qui consiste à créer 11 destinations touristiques en Bretagne, et qu'elles bénéficient en outre d'une part de financement régional. Le lancement de ces actions n'est qu'une suite logique de la création des destinations touristiques, et, s'il était décidé de ne pas les mettre en place, il faut savoir que les autres destinations régionales le font sur leur territoire.

Jean-Paul Le Corre souhaiterait que l'on utilise les films dont disposent certainement déjà les EPCI.

Laurent Bruchon précise qu'il s'agit de les adapter à la destination touristique.

Sans autre commentaire sur le sujet du tourisme, les projets de concrétisation de la destination Cornouaille sont approuvés à l'unanimité, sauf abstention de Nicole Ziegler.

Jean-Paul Le Corre évoque une dernière fois à propos de Leader les efforts de regroupements locaux menés par les artisans, puis il présente ensuite Philippe Portal, nouveau secrétaire général de la Chambre de Métiers.

Philippe Portal confirme que la CMA a reporté le choix du cabinet d'architecte pour la construction du pôle économique des chambres consulaires dans l'attente de la réponse de QCD sur sa décision de rejoindre le site de Cuzon. Il invite ensuite les élus le 20 janvier au matin pour visiter le CFA et ainsi présenter la Chambre de Métiers et le festival de l'artisanat.

8. Questions diverses

- **Débat public « Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de Loire » (LNOBPL)**

Ronan Marcel présente la contribution que la Cornouaille propose d'apporter au débat public sur le projet de Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de Loire (cf note remise en séance).

Sébastien Miossec émet deux remarques :

- Il apporte des réserves sur la formulation « utilement complété par ses variantes prolongeant la ligne nouvelle » (point 5) qui interpelle la Cocopaq
- Il estime que le point 4 (les limites pour la Cornouaille du programme BGV) exprime un point de vue extrêmement dur et négatif envers BGV et il souhaite que la formulation soit adoucie.

Ludovic Jolivet pense que la rédaction prudente du point 5 doit être recevable par tous et il est conscient des problèmes de faisabilité technique, environnementale et financière qui seraient posés par la mise en place d'une ligne supplémentaire Quimper-Lorient. Néanmoins il fait valoir que l'objectif de Quimper à moins de 3 heures de Paris doit être maintenu pour avoir été défendu depuis longtemps par les uns et les autres. Concernant le point 4, il prend acte de la nécessité de le reformuler.

Le Conseil d'administration approuve la contribution cornouaillaise au débat public LNOBPL, sous réserve de la reformulation du point 4.

- **Réorganisation de l'agence**

Ludovic Jolivet communique plusieurs informations :

1/ redéfinition du projet d'agence :

Le cabinet Katalyse a été retenu. Des entretiens seront réalisés à partir de décembre auprès des adhérents de l'agence. Un séminaire stratégique aura lieu le 19 ou le 21 janvier (10-12h) à QCD, auquel seront conviés les présidents d'EPCI et de chambres consulaires.

2/ recrutement du directeur

Le cabinet De Fursac a été missionné pour le recrutement. Des candidats devraient être présentés courant décembre.

3 / direction provisoire de l'agence

Ronan Marcel prendra ses fonctions de DGA à Quimper Communauté au 1^{er} janvier mais il aura dans ses missions de veiller sur QCD et d'y être présent une à deux fois par semaine pour animer et orienter le personnel jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h25. Elle est suivie par un point avec la presse.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Annexes

Sujet	Annexe	page
1. Réponse AMI LEADER	Délibération n° QCD-34.01	13-14
	Powerpoint fiches-actions	15-28
2. Proposition budgétaire 2015	Délibération n° QCD-34.02	29-36
3. Cotisations annuelles 2015	Délibération n° QCD-34.03	37
	Tableaux des cotisations	38-40
4. Financement du CEP	Délibération n° QCD-34.04	41
5. Programme provisoire de travail 2015	Délibération n° QCD-34.05	42-43
6. Mission spécifique CCA	Délibération n° QCD-34.06	44-45
7. Travaux de caractérisation de la destination Cornouaille	Délibération n° QCD-34.07	46-47
8. Questions diverses : contribution cornouaillaise au débat public LNOBPL	Note rectifiée (point 4)	48-49

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 8 décembre 2014

Délibération n° QCD 34.01

Réponse AMI Leader

Le travail collectif de préparation du projet Leader cornouaillais arrive à son terme, avec une dernière réunion des présidents d' EPCI le jeudi 4 décembre.

Le dossier lui-même ne pourra en conséquence être présenté et débattu dans ses éléments constitutifs qu'en séance du CA, pour un accord de principe qui permettra de finaliser la candidature et la déposer avant fin décembre à la région.

En l'attente, la note ci-dessous rappelle les enjeux et le contexte méthodologique dans lesquels ce projet devra s'inscrire :

Pour rappel

Leader (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen pour le développement rural issu du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Pour postuler à ce programme, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région Bretagne. Pour la période 2014-2020, tous les pays bretons sont éligibles. La Cornouaille est ainsi éligible sauf le pôle urbain de Quimper.

Que finance leader ?

Types de projets :

- Des projets innovants en termes de méthode ou de contenu
- Des projets pilotes, des expérimentations
- Des projets favorisant la mise en réseau des acteurs et le décloisonnement des secteurs
- Des projets de coopération entre territoires ruraux en France ou au sein de l'Union européenne

Types de dépenses éligibles :

- Frais de personnel, communication, prestation de service, études, petits investissements et matériels
- Pour être éligible les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement du territoire cornouaillais et répondre aux critères définis dans les fiches actions

Le FEADER intervient en **contrepartie de cofinancements publics**

Le taux de **FEADER** maximum = **80 %** (de la dépense publique totale)

La gouvernance

Elle est assurée par un Comité de programmation constitué d'acteurs publics et privés :

Piloté par QCD, il s'agit du même comité de programmation pour les crédits régionaux (contrat de partenariat) et les fonds européens (FEADER, FEDER, FEAMP)

Sa composition : Présidents EPCI + membres du Conseil de Développement + élu référent Région

La candidature

Une candidature unique à l'échelle de la Cornouaille portée par le Pays :

- 1/ Diagnostic, stratégie et objectifs du territoire
- 2/ Mobilisation des acteurs : une démarche globale qui s'appuie sur Cornouaille 2030, les ateliers de Fouesnant, les réunions des présidents d'EPCI, les différentes commissions de QCD (énergie, tourisme, GIZC, ialys, etc.)
- 3/ Plan d'action sous forme de fiches actions

4/ Ingénierie mise en place pour porter le programme, les actions de communication, et les modalités d'évaluation du programme

Des réunions de travail spécifiques à Leader :

- Des rencontres avec les techniciens des EPCI : échange sur les priorités et remontée des besoins des territoires : 4 ont eu lieu, la dernière le 26 novembre
- Le Conseil de Développement : assemblée plénière du 18 novembre
- Réunion des présidents d'EPCI : 13 novembre et 4 décembre

Un dépôt de candidature fixé au **31 décembre 2014**

Ingénierie

Financement : 25 % de la dotation globale du programme soit pour 3 millions d'euros sur 6 ans, environ 937 000€.

Recommandation sur l'ingénierie : pour un territoire de moins de 150 000 habitants : 1,5 ETP pour l'ingénierie

Pour répondre à la fois à la capacité de financement Leader et à cette recommandation, l'ingénierie à imaginer pour la Cornouaille devrait en conséquence être de l'ordre de 3 ETP.

Résolution :

Au vu du dossier présenté en séance, le Conseil d'administration approuve les propositions et donne son accord au président et à l'élu référent pour la finalisation et le dépôt de la candidature à la région.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Lundi 8 décembre 2014

PROGRAMME LEADER

Qui est concerné ?

- Les Pays constituent le territoire de mise en œuvre de Leader
- Pour en bénéficier
 - Jusqu'en 2013 : territoire < 150 000 habitants
 - 2014-2020 : Tous les Pays bretons sont éligibles

Territoire éligible

CA-AG QCD 10-12-14

➤ Un programme Leader à l'échelle de la Cornouaille
(à l'exception du pôle urbain de Quimper)



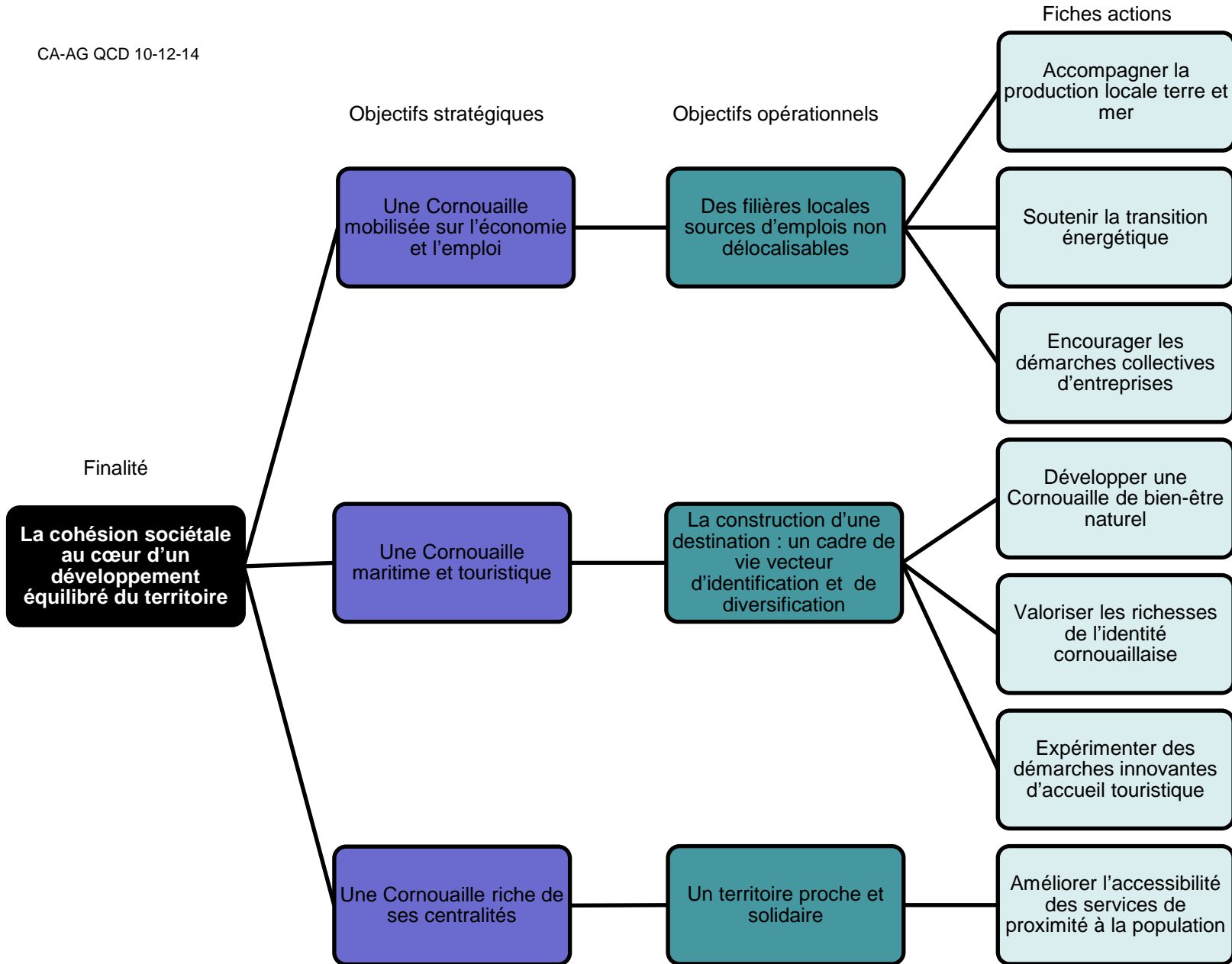
Que finance Leader ?

Types de projets :

- Des projets innovants en terme de méthode ou de contenu
- Des projets pilotes, des expérimentations
- Des projets favorisant la mise en réseau des acteurs et le décloisonnement des secteurs
- Des projets de coopération entre territoires ruraux en France ou au sein de l'Union européenne

Types de dépenses éligibles :

- Frais de personnel, communication, prestation de service, études, petits investissements et matériels
- Pour être éligibles les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement du territoire cornouaillais et répondre aux critères définis dans les fiches actions
- Taux de cofinancement LEADER = **80** % (de la dépense publique totale)



Fiche action n° 1**Accompagner la production locale terre/mer****Orientation stratégique de rattachement**

Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

Les activités alimentaires représentent une base productive directe très importante pour la Cornouaille. L'évolution des modes alimentaires des consommateurs incite certains professionnels à se repositionner sur des modes de production plus extensifs favorisant la mise en place de circuits de proximité à valeur ajoutée. Cette évolution participe à la volonté des acteurs locaux de promouvoir un territoire cornouaillais producteur d'aliments sains et de qualité en lien avec l'agriculture mais aussi la pêche et les autres produits de la mer. L'accompagnement dans la structuration de ces circuits de proximité notamment à travers la mise en relation entre professionnels mais aussi avec les consommateurs sera recherché. La promotion de ces aliments de qualité pourra également passer à travers la recherche de labellisation ou création de marques de qualité. La structuration de nouvelles filières de production locale terre/mer sera aussi favorisée.

Type de projets éligibles

mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc), projets pilotes/expérimentations, déclouonnement des secteurs, promotion/communication collective

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille produit seulement 8% de ses besoins énergétiques dont 83% sont issus des énergies renouvelables. Les enjeux énergétiques à l'horizon 2020-2050 sont importants et la Cornouaille souhaite pleinement répondre aux objectifs nationaux, européens et mondiaux.

Parmi les enjeux forts de la transition énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est également largement identifiée notamment dans les secteurs du logement et du tertiaire. La mobilisation des acteurs de la filière du bâtiment, la structuration de l'offre d'éco-matériaux/matériaux bio-sourcés et l'expérimentation de projets de réseaux intelligents (smart grid) seront encouragés.

Les initiatives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages seront également soutenues.

La Cornouaille bénéficie d'une grande variété de ressources locales que les acteurs souhaitent valoriser : biomasse, soleil, vent, houle et courants marins. Un accompagnement dans la structuration de filières locales de production d'énergie renouvelable, la mobilisation des acteurs et l'émergence de projets citoyens seront particulièrement recherchés.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc), projets pilotes/expérimentations, décloisonnement des secteurs, promotion/communication collective

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Des filières sources d'emplois non délocalisables

Problématique spécifique à cette action

Au-delà de l'accompagnement dans l'animation économique déjà prodiguée par les collectivités locales et chambres consulaires, des démarches innovantes auprès des entreprises souhaitant s'organiser plus collectivement en impulsant des actions communes, parfois inter-secteurs seront encouragées : actions de recrutement, actions de communication vers le grand public et les collectivités, développement de marchés porteurs, intégration dans une démarche d'économie circulaire, etc.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont également concernés par ces démarches.

La Cornouaille est un territoire excentré dans une région elle-même périphérique au niveau national et européen. Des entreprises cherchent à limiter les risques liés à l'éloignement géographique des grands marchés européens, par exemple en réfléchissant à la mutualisation de leur logistique. Un accompagnement spécifique de ces entreprises est nécessaire pour coordonner l'ensemble des services logistiques.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs, projets innovants (méthode, contenu, etc), projets pilotes/expérimentations, décrochage des secteurs, promotion/communication collective

Fiche action n° 4

CA-AG QCD 10-12-14

Développer une Cornouaille de bien-être naturel

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille maritime et touristique

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est un territoire façonné par les éléments, symbole de renouvellement et de régénération. L'objectif est de construire l'image d'un territoire sain et de bien-être naturel.

A cette fin, le développement des activités de loisirs en plein air, à destination des habitants mais aussi des résidents occasionnels, est recherché. Il s'agit notamment de favoriser la pratique de ces activités en offrant des produits et services en adéquation avec les attentes du public.

Par ailleurs, le nautisme occupe une place importante en Cornouaille. Ses ports plurifonctionnels, la praticabilité du nautisme léger dans des sites d'exceptions sont autant d'atouts à valoriser. Ainsi le développement du nautisme sera encouragé à travers des démarches mutualisées : promotion, fonctionnement, etc.

Enfin, les ressources en lien avec la santé et le bien-être, telles la thalassothérapie, seront à valoriser.

L'attractivité du littoral doit permettre l'irrigation des territoires ruraux : la création de passerelles entre les activités littorales et celles du tourisme vert contribuera à l'élargissement du rayonnement des visiteurs.

Type de projets éligibles

Actions de mise en réseau d'acteurs

Mutualisation des moyens

Mise en œuvre de démarche innovante

Etudes

Actions collectives de communication, sensibilisation et promotion

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille maritime et touristique

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'un patrimoine culturel matériel et immatériel (traditions orales, savoir-faire, chant et danse, pratiques sociales, etc.) diversifié, dont une part significative prend ses racines dans la culture populaire et la langue bretonne. Cet ensemble constitue un « concentré de Bretagne » que le territoire doit valoriser et à partir duquel il doit s'inspirer pour favoriser l'innovation.

L'amélioration de la visibilité des paysages du territoire est ainsi recherchée. La gestion et l'animation des sites naturels, les actions d'éducation à l'environnement, les plans de valorisation et les circuits d'interprétation contribueront à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel cornouaillais.

La Cornouaille dispose d'un patrimoine culturel très riche et compte de très nombreuses structures intervenant dans ce champ. A travers ce patrimoine, le territoire souhaite également affirmer son identité : la valorisation du patrimoine concourra à cet objectif.

Les démarches collectives innovantes et à caractère structurant seront recherchées.

Une action de valorisation culturelle devra s'inscrire dans un plan de valorisation intercommunal.

Type de projets éligibles

Mise en réseau d'acteurs,
Actions d'animation/de médiation,
Plans de valorisation,
Circuits d'interprétation,
Etudes,
Action d'Education à l'environnement (tous publics)

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille maritime et touristique

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est engagée dans une démarche de Destination touristique mais celle-ci reste à construire. Au-delà de la part que le tourisme représente dans l'économie locale, la Cornouaille souhaite faire du tourisme un élément majeur de structuration irriguant l'ensemble du territoire.

Il s'agit de développer une nouvelle culture d'accueil.

Les visiteurs sont à la recherche d'authenticité et souhaitent vivre au plus près de la population pour appréhender le territoire. Ainsi, l'implication de la population locale dans l'accueil des visiteurs sera encouragée, afin de favoriser le partage de connaissances et d'expériences.

La construction de cette nouvelle culture d'accueil passe aussi par la formation/action des professionnels (ex : accueil des touristes britanniques, e-tourisme, m-tourisme, etc.) et par la mise en réseau des acteurs du tourisme.

Cette double valorisation du territoire, à la fois par la population et les professionnels, permet à la destination Cornouaille d'affirmer son identité mais aussi de se différencier.

Type de projets éligibles

Mise en réseau des acteurs

Formation/action (dans le cadre d'un projet)

Etudes

Action de communication

Action de sensibilisation

Orientation stratégique de rattachement

Une Cornouaille riche de ses centralités

Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement

Un territoire proche et solidaire

Problématique spécifique à cette action

La Cornouaille est riche d'un maillage équilibré entre villes principales, secondaires et communes plus rurales. Cette configuration a permis de fixer une population importante sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, les communes les plus rurales du territoire sont confrontées à la disparition de nombreux services à la population. Dans certaines communes, il ne subsiste aucun service : santé, commerce, culture, enfance, jeunesse, etc. Il existe parfois des difficultés d'accès aux services de proximité voire une méconnaissance de ceux existant sur les communes voisines.

Des réflexions intercommunales permettant d'identifier les besoins et les solutions à apporter auprès de ces communes rurales seront donc accompagnées. Des expérimentations pourront ainsi être soutenues.

Type de projets éligibles

Actions de mise en réseau d'acteurs

Projet pilote / expérimentation de service de proximité innovant

Mutualisation des moyens

Etudes

Action de communication

Action de sensibilisation

Orientation stratégique / Ensemble des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels
objectif(s) opérationnel(s) de
rattachement

Apport de la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie

La coopération doit être envisagée comme une opportunité d'approfondir une thématique du programme avec un territoire partenaire. Elle doit permettre d'approfondir une thématique/un axe du programme local, qui ne pourrait se faire à la seule échelle du territoire. La coopération doit également favoriser l'émergence de nouvelles approches.

Axes de coopération envisagés (thématiques, types de coopérations...); Pistes de partenariats

Les actions de coopération intervenant dans le champ de l'une ou plusieurs fiches actions du programme pourront être financées.

Piste de coopération : piste à approfondir avec la Cornouaille anglaise

Types de projets éligibles (non obligatoire au stade de la candidature)

Projet « de l'idée au projet » : préparation d'un projet de coopération

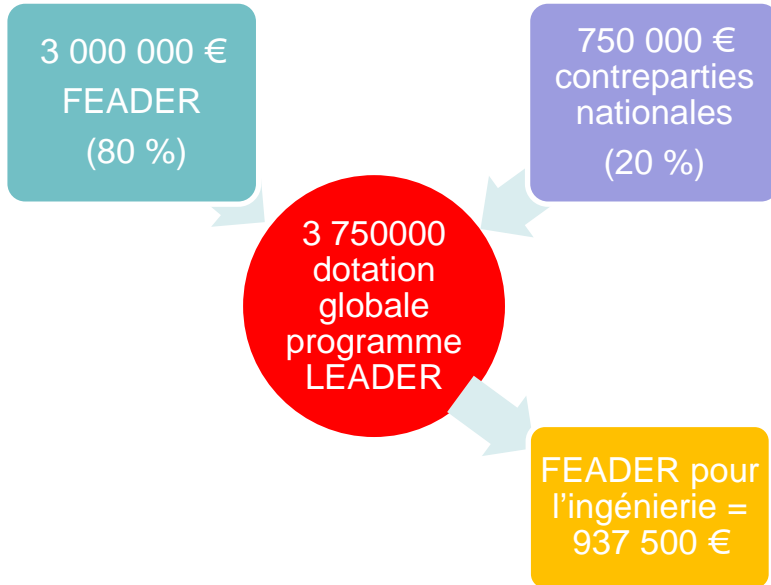
Echanges d'expériences et de bonnes pratiques, mise en œuvre d'une action commune

Projet pilote ou expérimentation

L'ingénierie

CA-AG QCD 10-12-14

LEADER finance l'ingénierie du programme à 80 %, dans la limite de 25 % de la dotation globale.



*Pour une année d'ingénierie Leader :
937 500€ / 6 = 156 250 € de FEADER mobilisables*

Budget annuel d'ingénierie :

156 250 € (FEADER 80%) + 39 062€ (contrepartie nationale 20 %) = 195 312 €

(soit l'équivalent de 3 ETP chargés + communication + évaluation)

La contrepartie nationale peut provenir :

- enveloppe ingénierie du contrat de partenariat**
- autofinancement QCD**

BUDGET 2015

Le projet de budget 2015 de Quimper Cornouaille Développement est proposé à la délibération des instances par anticipation cette année, pour ne pas devoir attendre la redéfinition du projet d'agence et la prise de fonction du futur directeur qui interviendront dans les prochains mois.

A ce titre le présent projet représente une base pour l'exercice 2015, mais une base qui a vocation à être amendée en cours d'exercice en fonction des orientations nouvelles qui pourront être données au terme du travail actuellement en cours de redéfinition du projet d'agence.

Le projet ainsi présenté se monte à 2.037.000 € en recettes et dépenses, en retrait de 242.000 € par rapport au budget 2014 (pm : budget 2014 = 2.279.000 € et budget 2013 = 2.276.000 €).

Cet écart à la baisse correspond à la reprise en direct des 4 emplois de son service économique par Quimper Communauté à compter de 2015 (-197.000 € de charges de personnel et -45.000€ de frais généraux).

Le document est présenté sous forme d'un tableau de synthèse assorti de documents détaillés sur les postes de dépenses courantes de gestion et d'investissement, sur les actions menées en études et prestations externes, sur les financements courants et ceux spécialement affectés à un projet.

Pour la clarté du suivi il conserve un découpage analytique en 4 colonnes faisant ressortir la base agence de développement et d'urbanisme, la base pays, les pôles énergie et tourisme, avec affectation directe ou ventilation de l'ensemble des charges et produits selon ces rubriques (ce type de présentation pourra évoluer à l'avenir en fonction de la reformulation du projet d'agence).

1. Rappel de la situation financière de l'agence :

Au terme des 4 premières années de fonctionnement de Quimper Cornouaille Développement, les comptes clos 2013 approuvés par les instances en juin 2014 faisaient ressortir un niveau cumulé de fonds propres de 944.000 €, dont 451.000 € affectés aux fonds de réserve associative (2,5 mois de trésorerie) et 493.000 € restant disponibles en report à nouveau.

A cela s'ajoutera une perspective encore favorable de résultat 2014, que l'on peut aujourd'hui estimer autour de 120.000 € (à +/- 20.000 € selon détermination du résultat comptable), largement dus à de moindres charges de personnel (congés de maternité non-remplacés...), les autres éléments du budget étant exécutés au niveau prévu (les missions de reconfiguration de l'agence bénéficiant du non-engagement d'autres prestations externes).

Il doit être convenu à ce stade qu'il serait excessif de conserver durablement un tel montant de fonds propres et que ceux-ci, sauf pour leur composante « réserve associative » assurant les besoins de trésorerie, doivent avoir une destination affirmée. Ils pourraient être dédiés à titre principal à un projet d'investissement en locaux pour l'agence (en part autofinancement, la fin des loyers actuels permettant de porter une part emprunt), projet à envisager en partenariat avec ceux des chambres consulaires comme déjà évoqué. A titre accessoire ils pourraient consolider le financement d'actions de l'agence au vu de la redéfinition du projet.

2. Equilibre général du budget 2015 :

L'équilibre général du budget proposé pour 2015 est assuré de la manière suivante :

- **Mobilisant en ressources :**

- 412.000 € (20%) de contributions supra-cornouaillaises (Etat, région, CG29, Ademe) pour le financement courant des activités de l'agence ;
 - 304.000 € (15%) de subventions à recevoir pour le financement ponctuel d'actions ou projets portés par l'agence (dont 25.000 € de subvention EPCI) ;
 - 666.000 € (33%) de la part de Quimper Communauté, qui reste de loin le premier financeur de l'agence bien que ne lui confiant plus la charge de son propre service économique ;
 - 458.000 € (22%) de contributions annuelles des autres communautés cornouaillaises, établies selon barème maintenu à l'identique de 2014 (la CCCSPR intégrant le plein barème en 2015) ;
 - 197.000 € (10%) de la part des autres contributeurs cornouaillais (Symescoto, communes pour le CEP et partenaires divers).
- **Il permet de financer :**
 - 442.000 € (22%) de charges de gestion et d'investissement courant : matériels, véhicules, locaux, informatique, télécommunications, déplacements, missions, taxes...
 - 274.000 € (13%) de frais d'études et prestations : crédits d'action de l'agence, de sous-traitance de travaux, missions ou études...
 - 1.321.000 € (65%) de frais de personnel : rémunérations, charges et taxe sur salaires des 26 salariés de l'agence et provision pour une création de poste en cours d'année.

3. Points particuliers à relever :

En matière de recette, il convient de noter :

- **L'importance réelle des financements sur actions :** l'exercice 2015 bénéficie en effet en particulier du solde à appeler sur le financement du projet mer – GIZC (gestion intégrée de zone côtière) pour 72.000 € et d'un apport EPF (Foncier de Bretagne) de 49.000 € fonction du programme de travail, outre les montants par ailleurs à solliciter sur diverses missions (ialys, climat-énergie, tourisme). Ces financements représentent ensemble 15% du budget comme indiqué plus haut.
- **Des réductions de financements courants au titre d'agence d'urbanisme :** la subvention d'Etat doit s'envisager à la baisse puisque l'enveloppe nationale est réduite de 30%, ce qui représente pour notre budget une baisse prévisionnelle de 30.000 €. De plus la région a décidé de ne pas renouveler cette année son aide annuelle aux agences bretonnes pour des études en réseau, soit une perte de financement de 25.000 € (côté région cette baisse est cependant masquée par une aide nouvelle de même montant accordée pour l'animation du conseil de développement, finançant le poste créé fin 2014).
- **Un financement courant solide pour le reste :** financement par les EPCI ou autres financements, l'agence peut compter sur un niveau de ressources stable voire en augmentation (tarif du conseil en énergie demandé aux communes). Concernant Quimper Communauté, la reprise en direct de son service économique fait non seulement la clarté sur la conduite des missions mais aussi sur la réalité de l'effort financier de la communauté centre à l'égard de l'agence, qui ressort en ce qui la concerne à plus de 7 € /habitant.
- **Enfin une sécurité importante au niveau des fonds propres :** en notant, comme évoqué plus haut, que celle-ci pourrait être en partie affectée dans les années à venir au financement d'un investissement en locaux.

Quelques observations à relever sur les charges de ce budget :

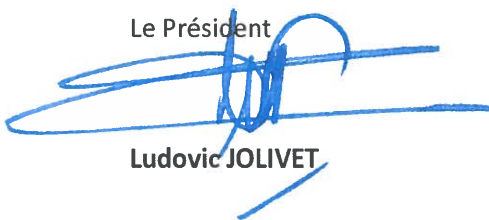
- **Des frais de gestion et fonctionnement courant momentanément un peu élevés :** près de 17.000 € par emploi au lieu des 15.000 € habituels. En effet, les frais divers de gestion ont été revus à la baisse du fait du départ du service économique de Quimper Communauté mais les locations immobilières n'ont pas été remises en cause pour l'instant, pour pouvoir accueillir une future ingénierie Leader et pour penser locaux dans un cadre plus établi de projet d'agence.
- **Un budget important d'études et prestations :** une priorité particulière est envisagée sur ialys (30.000 € de partenariat CCI et 100.000 € d'actions, mais 40.000 € de budget d'actions 2014 n'ont pas été réalisés) comme sur le tourisme (budget d'actions de 100.000 € contre 70.000 € en 2014), le reste de ce budget allant à des actions diverses pour 44.000 €.
- **Un coût RH redimensionné :** ce budget diminue fortement du fait du départ de 4 agents que Quimper Communauté prend dorénavant directement en charge (- 197.000 €), de plus il ne contient plus cette année de composante remboursement pour salariés mis à disposition puisque tous ces salariés sont repris au 1^{er} janvier par Quimper Communauté (collaborateurs du service économique et directeur de l'agence). Bien sûr le poste de directeur sera pourvu à nouveau et reste financé sur le budget de l'agence, et il est par ailleurs provisionné un recrutement supplémentaire de chargé de mission économie en fonction du futur projet d'agence (provision de 30.000 €, pour un recrutement à mi-2015). Enfin, l'ingénierie Leader n'est pas comptabilisée à ce stade (sauf pour la part de poste déjà mis en place en 2014 à temps partagé avec le conseil de développement), sachant qu'elle ne pourra être précisée que mi 2015 au vu du résultat de notre candidature et que son coût sera financé par le programme Leader.

Résolutions :

Le conseil d'administration approuve la proposition de budget 2015 et décide de la soumettre à l'assemblée générale.

L'assemblée générale approuve la proposition de budget 2015

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



Budget primitif 2015 : présentation synthétique

(nombre de postes /ventil°)

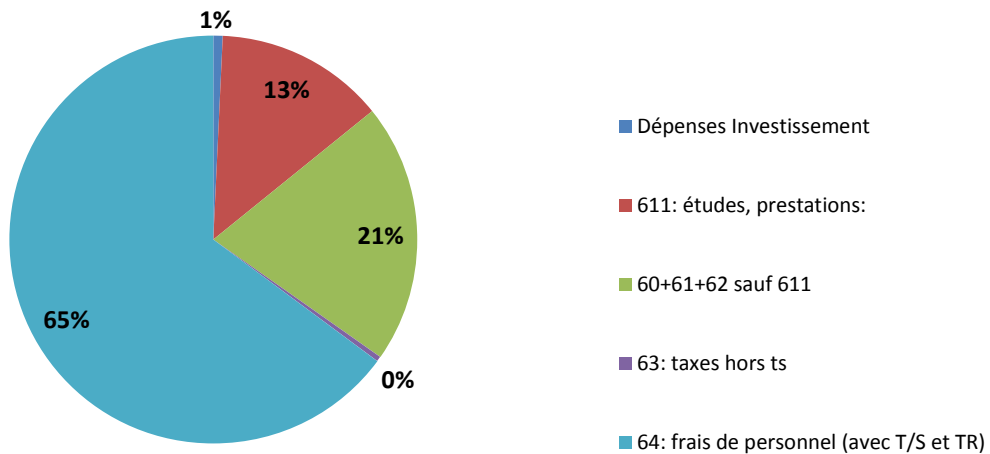
Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total:
14	3	7	2	26

opérations réelles**DEPENSES**

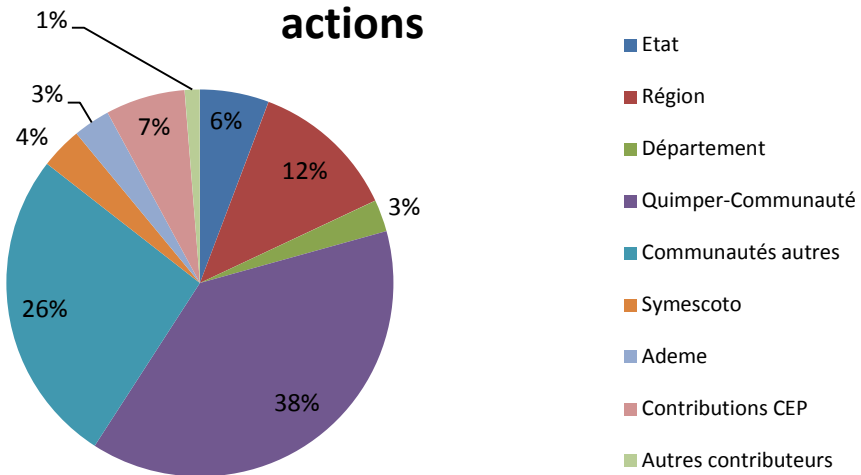
Dépenses Investissement	8 000	1 800	4 000	1 200	15 000
611: études, prestations:	150 000	10 000	14 000	100 000	274 000
60+61+62 sauf 611	225 700	48 300	112 800	32 200	419 000
63: taxes hors ts	4 500	900	2 000	600	8 000
64: frais de personnel (avec T/S	834 000	134 000	259 000	94 000	1 321 000
Total Dépenses Fonct:	1 214 200	193 200	387 800	226 800	2 022 000
Prov. Dép. Imprévues:	0				-
Total Dépenses:	1 222 200	195 000	391 800	228 000	2 037 000 €
RECETTES					
Recettes actions	228 000	-	30 500	46 000	304 500
Etat	100 000	-	-	-	100 000
Région	-	122 000	62 000	28 000	212 000
Département	-	-	23 500	23 000	46 500
Quimper-Communauté	561 300	59 200	-	45 500	666 000
Communautés autres	217 900	166 600	-	73 100	457 600
Symescoto	60 000				60 000
Ademe			53 500		53 500
Contributions CEP			115 000		115 000
Autres contributeurs	4 000		17 900		21 900
Total Recettes:	1 171 200	347 800	302 400	215 600	2 037 000 €

Ecart Recettes - Dépenses:	-	51 000	152 800	-	89 400	-	12 400	-
-----------------------------------	---	--------	---------	---	--------	---	--------	---

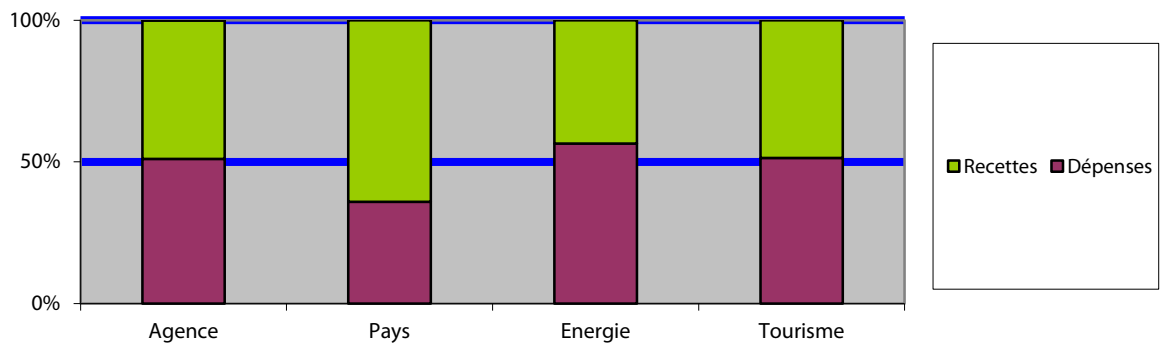
Budget QCD 2015: dépenses par nature



Budget QCD 2015 : recettes par nature hors actions



Budget QCD 2015



BUDGET 2015 Quimper Cornouaille Développement**Détail des frais généraux**

contenu des comptes 60-61-62(hors études & prestations)	montant €	base 26 postes
EDF + eau:	8 000	
fournitures adm & diverses:	12 900	
carburant	4 000	
location véhicules	10 000	
Loyers + charges locatives:	155 000	en attente indices construction
autres loyers	1 000	
entretien locaux:	14 500	
maintenance /hébergement informatique et tel	14 500	
maintenance copieurs	11 000	
location copieurs et matériel	5 000	
entretien et réparations	2 000	
assurances:	5 000	
formations:	8 000	
documentation et achat données	28 000	
catalogues, publications, annonces, site internet	20 000	
réceptions:	9 000	
honoraires:	20 000	
frais déplacements, colloques, missions	35 000	
téléphone	10 000	
affranchissements	10 000	
location fibre noire	11 000	
services bancaires	100	
cotisations:	12 000	
frais de recrutement personnel	5 000	
rémunération stagiaires	8 000	
Total comptes 60-61-62	419 000 €	
	prorata/personne	16 115 €

Détail des investissements

poste de dépenses	montant €	
LOGICIELS	1 000	
2183 matériel de bureau et informatique :	12 000	
- équipement informatique	7 000	
- traceur	5 000	
2184 mobilier	2 000	
Total investissements	15 000 €	
	prorata/personne y/c investissements	16 692 €

BUDGET 2015 QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**Détail du compte Etudes et prestations (actions)****EN DEPENSES**

action	objet	Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total€
action	s-traitance & études	10 000				10 000
action	GIZC	10 000				10 000
action	ialys	30 000				30 000
action	ialys	100 000				100 000
action	pays		10 000			10 000
action	énergie			4 000		4 000
action	énergie			10 000		10 000
action	tourisme				20 000	20 000
action	tourisme				13 000	13 000
action	tourisme				17 000	17 000
action	tourisme				10 000	10 000
action	tourisme				40 000	40 000
TOTAL		150 000	10 000	14 000	100 000	274 000 €

EN RECETTES

origine	objet	Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total €
action	Région	72 000				72 000
action	communautés	25 000				25 000
action	E.P.F.	49 000				49 000
action	Région	45 000				45 000
action	Région	37 000				37 000
action	Région			30 500		30 500
action	Région				12 000	12 000
action	Région				6 000	6 000
action	autres contribut				20 000	20 000
action	autres contribut				8 000	8 000
TOTAL ACTIONS		228 000	0	30 500	46 000	304 500 €

BUDGET 2015 QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

DETAIL DES RECETTES

action	Agence	Pays	Energie	Tourisme	TOTAL		
action	Région	GIZC	72 000		72 000		
action	communautés	CCA	25 000		25 000		
action	E.P.F.		49 000		49 000		
action	Région	ingénierie ialys	45 000		45 000		
action	Région	cluster ialys	37000		37 000		
action	Région	PCET		30 500	30 500		
action	Région	destination		12000	12 000		
action	Région	ed. Cornouaille		6 000	6 000		
action	autres contributeurs reportages photo			20 000	20 000		
action	autres contributeurs e-tourisme			8 000	8 000		
TOTAL RECETTES ACTIONS			228 000	0	30 500	46 000	304 500 €
base	Ademe			53 500		53 500	
base	autres adhérents		4 000			4 000	
base	CG29			23 500	23 000	46 500	
base	communautés	cotisation	217 900	166 600	73 100	457 600	
base	Etat		100 000			100 000	
base	QC		561 281	59 189	45 530	666 000	
base	Région		0	122 000	62 000	28 000	212 000
base	Symescoto		60 000			60 000	
base	contributions CEP			115 000		115 000	
base	autres contributeurs			17 900		17 900	
TOTAL RECETTES COURANTES			943 181	347 789	271 900	169 630	1 732 500 €

Cotisations annuelles 2015

Conformément au projet de budget présenté pour 2015, il est proposé de maintenir le barème des cotisations des adhérents inchangé par rapport à celui fixé en 2014.

Il en ressort le tableau de cotisations suivant :

- Cotisation annuelle agence des communautés à voix délibérative : 0,85 €/habitant (population totale)
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents ou communautés à voix consultative : 1000€
- Cotisation annuelle pays des communautés : 0,65 €/habitant (population totale)
- Cotisation annuelle tourisme des communautés adhérentes à l'action : 0,50 €/habitant (population totale).

NB :

- la population à prendre en compte pour le décompte est celle notifiée aux collectivités pour 2014 ;
- La CC du Cap Sizun Pointe du Raz est considérée, dans le tableau ci-joint, assurer sa pleine participation décisionnaire et sa pleine cotisation à compter de 2015 (cotisation forfaitaire en part agence et voix consultative en CA jusqu'à présent) ;
- Il est précisé que la cotisation de Foncier de Bretagne, nouvel adhérent à compter de 2015, sera comprise dans la subvention apportée par cet organisme au titre du programme de travail de QCD.

Par ailleurs :

1. Les membres de droit, Etat, région, département et Quimper Communauté, contribuent aux charges de l'agence selon leurs règles et niveaux d'engagement propres, en notant une diminution importante de la subvention de Quimper Communauté, égale au coût de son service économique repris en direct par la collectivité à compter de 2015 (-242.000 €).
2. Les membres adhérents de l'agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux du programme partenarial les concernant spécifiquement (voir rapport spécifique sur mission demandée par CCA).
3. La cotisation annuelle des communes adhérentes à l'action conseil en énergie partagé passe à 1,05 €/habitant à compter de 2015 (voir rapport spécifique), le cas échéant partiellement pris en charge par les communautés ou encore le conseil général.

Résolutions :

Le conseil d'administration valide la proposition de cotisations 2015 et décide de la soumettre à l'assemblée générale.

L'assemblée générale approuve le montant des cotisations 2015.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



Cotisations 2015 adhérents

financeurs	population INSEE 2014	QCD	PAYS	TOURISME	TOTAL €
Quimper Communauté	91060	561 281	59 189	45 530	666 000
Autres communautés					
C.C. Châteaulin Porzay	16897	14 362	10 983		25 346
COCOPAQ	56366	47 911	36 638	28 183	112 732
Concarneau Cornouaille	50673	43 072	32 937	25 337	101 346
CC Haut Pays bigouden	18007	15 306	11 705		27 011
CC Pays Bigouden Sud	39006	33 155	25 354		58 509
CC Pays de Douarnenez	19948	16 956	12 966		29 922
CC Pays Fouesnantais	27812	23 640	18 078	13 906	55 624
CC Pays Glazik	11320	9 622	7 358	5 660	22 640
CC Cap Sizun	16363	13 909	10 636		24 545
s/total communautés	256 392	217 933	166 655	73 086	457 674
Symescoto		60 000			60 000
SIOCA		1 000			1 000
Chambre des Métiers		1 000			1 000
CCI Quimper Cornouaille		1 000			1 000
Chambre d'Agriculture		1 000			1 000
Total	347 452	843 214	225 844	118 616	1 187 674

Cotisations EPCI 2015

EPCI	Nom commune	INSEE 2014	Cotisation pays 0,65 €/hab	Cotisation QCD 0,85€/HAB	Cotisation tourisme 0,50 €/hab	TOTAL EPCI
CAP SIZUN	AUDIERNE	2 217				
CAP SIZUN	BEUZEC-CAP-SIZUN	1 088				
CAP SIZUN	CLEDEN-CAP-SIZUN	1 027				
CAP SIZUN	CONFORT-MEILARS	936				
CAP SIZUN	ESQUIBIEN	1 633				
CAP SIZUN	GOULIEN	443				
CAP SIZUN	MAHALON	934				
CAP SIZUN	PLOGOFF	1 343				
CAP SIZUN	PLOUHINEC	4 249				
CAP SIZUN	PONT-CROIX	1 724				
CAP SIZUN	PRIMELIN	769				
TOTAL CAP SIZUN POINTE DU RAZ		16 363	10 635,95	13 908,55	0,00	24 544,50
CHATEAULIN PORZAY	CAST	1 648				
CHATEAULIN PORZAY	CHATEAULIN	5 755				
CHATEAULIN PORZAY	DINEAULT	1 830				
CHATEAULIN PORZAY	PLOEVEN	521				
CHATEAULIN PORZAY	PLOMODIERN	2 312				
CHATEAULIN PORZAY	PLONEVEZ-PORZAY	1 803				
CHATEAULIN PORZAY	PORT-LAUNAY	491				
CHATEAULIN PORZAY	QUEMENEVEN	1 175				
CHATEAULIN PORZAY	SAINT-COULITZ	442				
CHATEAULIN PORZAY	SAINT-NIC	775				
CHATEAULIN PORZAY	TREGARVAN	145				
TOTAL CHATEAULIN PORZAY		16 897	10 983,05	14 362,45	0,00	25 345,50
COCOPAQ	ARZANO	1422				
COCOPAQ	BANNALEC	5676				
COCOPAQ	BAYE	1180				
COCOPAQ	CLOHARS-CARNOET	4202				
COCOPAQ	GUILLIGOMARC'H	742				
COCOPAQ	LOCUNOLE	1159				
COCOPAQ	MELLAC	2765				
COCOPAQ	MOELAN-SUR-MER	7148				
COCOPAQ	QUERRIEN	1752				
COCOPAQ	QUIMPERLE	12798				
COCOPAQ	REDENE	2979				
COCOPAQ	RIEC-SUR-BELON	4221				
COCOPAQ	SAINT-THURIEN	1023				
COCOPAQ	SCAER	5453				
COCOPAQ	TREMEVEN	2307				
COCOPAQ	TREVOUX	1539				
TOTAL COCOPAQ		56 366	36 637,90	47 911,10	28 183,00	112 732,00
CONCARNEAU	CONCARNEAU	19493				
CONCARNEAU	ELLIANT	3496				
CONCARNEAU	MELGVEN	3430				
CONCARNEAU	NEVEZ	2814				
CONCARNEAU	PONT-AVEN	2914				
CONCARNEAU	ROSPORDEN	7465				
CONCARNEAU	SAINT-YVI	2896				
CONCARNEAU	TOURCH	1003				
CONCARNEAU	TREGUNC	7162				
TOTAL CONCARNEAU CORNOUAILLE		50 673	32 937,45	43 072,05	25 336,50	101 346,00

Cotisations EPCI 2015

EPCI	Nom commune	INSEE 2014	Cotisation pays 0,65 €/hab	Cotisation QCD 0,85€/HAB	Cotisation tourisme 0,50 €/hab	TOTAL EPCI
HAUT PAYS BIGOUDEN	GOURLIZON	920				
HAUT PAYS BIGOUDEN	GUILER-SUR-GOYEN	518				
HAUT PAYS BIGOUDEN	LANDUDEC	1380				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PEUMERIT	813				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	1885				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLONEOUR-LANVERN	6079				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOVAN	686				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOZEVET	3067				
HAUT PAYS BIGOUDEN	POULDREUZIC	2106				
HAUT PAYS BIGOUDEN	TREOGAT	553				
TOTAL HAUT PAYS BIGOUDEN		18 007	11 704,55	15 305,95	0,00	27 010,50
PAYS BIGOUDEN SUD	COMBRIT	3740				
PAYS BIGOUDEN SUD	GUILVINEC	3018				
PAYS BIGOUDEN SUD	ILE-TUDY	770				
PAYS BIGOUDEN SUD	LOCTUDY	4194				
PAYS BIGOUDEN SUD	PENMARCH	5842				
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOBANNALEC-LESCONIL	3478				
PAYS BIGOUDEN SUD	PONT-L'ABBE	8886				
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOMEUR	3882				
PAYS BIGOUDEN SUD	SAINT-JEAN-TROLIMON	1033				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREFFIAGAT	2514				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREGUENNEC	348				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREMEOC	1301				
TOTAL PAYS BIGOUDEN SUD		39 006	25 353,90	33 155,10	0,00	58 509,00
DOUARNENEZ COMMUN	DOUARNENEZ	15402				
DOUARNENEZ COMMUN	JUCH	750				
DOUARNENEZ COMMUN	KERLAZ	863				
DOUARNENEZ COMMUN	POULDERGAT	1282				
DOUARNENEZ COMMUN	POULLAN-SUR-MER	1651				
TOTAL DOUARNENEZ COMMUNAUTE		19 948	12 966,20	16 955,80	0,00	29 922,00
PAYS FOUESNANTAIS	BENODET	3477				
PAYS FOUESNANTAIS	CLOHARS-FOUESNANT	2313				
PAYS FOUESNANTAIS	FORET-FOUESNANT	3421				
PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	9579				
PAYS FOUESNANTAIS	GOUESNACH	2654				
PAYS FOUESNANTAIS	PLEUVEN	2730				
PAYS FOUESNANTAIS	SAINT-EVARZEC	3638				
TOTAL PAYS FOUESNANTAIS		27 812	18 077,80	23 640,20	13 906,00	55 624,00
PAYS GLAZIK	BRIEC	5607				
PAYS GLAZIK	EDERN	2185				
PAYS GLAZIK	LANDREVARZEC	1768				
PAYS GLAZIK	LANDUDAL	853				
PAYS GLAZIK	LANGOLEN	907				
TOTAL PAYS GLAZIK		11 320	7 358,00	9 622,00	5 660,00	22 640,00
QUIMPER COMMUNAUTE	ERGUE-GABERIC	8427				
QUIMPER COMMUNAUTE	GUENGAT	1705				
QUIMPER COMMUNAUTE	PLOGONNEC	3123				
QUIMPER COMMUNAUTE	PLOMELIN	4325				
QUIMPER COMMUNAUTE	PLONEIS	2120				
QUIMPER COMMUNAUTE	PLUGUFFAN	3710				
QUIMPER COMMUNAUTE	QUIMPER	66826				
QUIMPER COMMUNAUTE	LOCRONAN	824				
TOTAL QUIMPER CO		91 060	59 189,00	561 281,00	45 530,00	666 000,00
TOTAL GENERAL		347 452	225 844	779 214	118 616	1 123 674
TOTAL EPCI HORS QC		40	166 655	217 933	73 086	457 674

Financement du Conseil en Energie Partagé (CEP)

Il est proposé de procéder à une augmentation mesurée et progressive des contributions relatives au CEP.

Depuis son origine, notre mission de conseil en énergie partagé fait appel à une contribution de 1 €/habitant de la part des communes adhérentes, conformément au modèle conçu il y a une dizaine d'années par l'Ademe en considérant qu'un poste avec frais de structure représentait un coût de l'ordre de 50.000 € et qu'il pouvait répondre aux besoins d'un ensemble de communes représentant de l'ordre de 50.000 habitants.

L'expérience de la mise en place de ce service montre cependant à présent que le potentiel d'un poste de CEP ne peut dépasser un ensemble de communes représentant 40.000 habitants. En effet, l'évaluation préalable était peut-être trop ambitieuse et les enjeux financiers comme la montée en technicité du domaine demandent une expertise plus approfondie, tant sur le patrimoine existant des communes que sur leurs projets nouveaux.

Ce constat est partagé par l'ensemble des pays ou agences locales de l'énergie portant des missions de CEP, et reconnu par l'Ademe et la région.

D'ailleurs, la plupart des organismes ont déjà procédé ces dernières années à des augmentations des contributions des communes, qui se situent à présent en général entre 1,15 et 1,30 €/habitant selon les territoires bretons.

A 1 €/habitant les bénéficiaires du service n'en financent que 80%, le reste pesant sur le budget général de l'agence. Le principe d'un financement intégral réclamerait 1,25 €/habitant.

Face à la croissance de la demande de service, l'agence doit à la fois préserver son budget et ne pas freiner un développement qui contribue à la transition énergétique du territoire. De plus, de nombreuses communes (une trentaine) sont déjà adhérentes et ne peuvent voir le coût s'envoler brutalement.

C'est pourquoi il est proposé de retenir un terme intermédiaire en montant progressivement les contributions à 1,15 €/habitant, de la manière suivante :

- Contribution 2015 : 1,05 €/habitant
- Contribution 2016 : 1,10 €/habitant
- Contribution 2017 : 1,15 €/habitant

NB : il est rappelé que ces contributions font l'objet d'une aide du département pour les deux premières années d'adhésion (0,15 €/habitant) et qu'elles sont souvent cofinancées par les communautés dans le cadre de leurs plans climat – énergie ou agendas 21.

Résolution :

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Le Président

Ludovic JOLIVET



Le Secrétaire

Claude RAVALEC



PROGRAMME PROVISOIRE DE TRAVAIL 2015

Quimper Cornouaille Développement est en cours de réorganisation et son programme de travail devra faire l'objet d'une réécriture, à l'issue de la mission de redéfinition du projet d'agence confiée au cabinet Katalyse et de la prise de fonctions du futur directeur.

Cette redéfinition permettra de mieux préciser la logique d'action de l'agence en matière de développement économique et de donner sens à l'ensemble des activités regroupées au sein de Quimper Cornouaille Développement, l'ensemble concourant à l'objectif central d'un territoire tourné vers le développement économique et l'emploi.

En l'attente il convient cependant d'indiquer, même succinctement, le programme des missions et tâches en cours ou à engager qui aura vocation à guider, au moins à titre provisoire, l'activité de l'agence sur l'année 2015.

Par convention, et sans préjuger de la forme de présentation ultérieure du programme, ces activités seront indiquées selon la trame habituelle par pôles d'activité :

- **Développement économique :**

- **Réimpulsion de la démarche ialys :** pilotage de la démarche par l'agence, animation du cluster en lien avec la CCI, actions de promotion de la Cornouaille terre d'aliment...
- **Développement touristique :** promotion et animation partenariale de la destination Quimper-Cornouaille, impulsion partenariale des e et m tourisme, missions de pays touristique sur les communautés adhérentes.
- **Recherche, innovation :** appui aux projets et soutien des dossiers cornouaillais dans les recherches de financements contractuels.
- **Emploi – formation :** participation aux instances cornouaillaises emploi-formation.
- **Observation économie – emploi :** production d'éléments d'observation aux EPCI (pm : observatoire CoCoPaQ).
- **Partenariat territorial :** relations avec les EPCI et facilitation des rapports entre partenaires du développement économique, contribution à la promotion du territoire économique.

- **Urbanisme et aménagement :**

- **Scot de l'Odet :** conduite du SCOT et assistance aux communes sur leurs PLU.
- **Planification :** coordination inter-Scot, indicateurs, production d'études d'intérêt commun, accompagnement des collectivités sur leurs enjeux stratégiques (planification et projets).
- **Projets communautaires :** appui, à sa demande, à la définition du projet de CCA.
- **Accompagnement des EPCI sur l'habitat :** observation de l'habitat, appui aux PLH (suivi-évaluation des PLH en cours).
- **Appui à l'action foncière des EPCI :** préparation des conventions-cadres EPF-EPCI (tous EPCI), assistance à la détermination de politiques foncières (CCA, CCPCP,...).
- **Projet maritime :** finalisation d'une feuille de route, recommandations aux Scots et impulsion d'actions de développement.

- **Projets de territoire et énergie :**

- **Contrat de partenariat région – pays :** finalisation et mise en œuvre du nouveau contrat, ingénierie d'appui aux projets, animation du conseil de développement.
- **Autres financements :** finalisation et mise œuvre de la démarche Leader, préparation d'un projet Feamp, défense des projets cornouillais éligibles aux fonds FEDER, au CPER...
- **Très haut débit :** suivi du déploiement de BTHD, appui aux EPCI et financements dédiés.
- **Stratégie climat – énergie :** soutien aux stratégies territoriales et projets de filières, énergies renouvelables, économie d'énergie et réseaux.
- **Conseil aux particuliers :** confortement de l'EIE, finalisation du projet de plateforme locale d'accompagnement (EIE, ADIL, EPCI et entreprises de bâtiment).
- **Conseil aux partenaires :** conseil en économie d'énergie auprès des communes et appui aux partenaires (CG29, Habitat 29...).

- **Fonctions ressources de l'agence :**

- **Observation territoriale et cartographie :** en soutien des missions de QCD, observation sur l'habitat, l'économie-emploi, les indicateurs Scot, les déplacements, les thèmes et études de l'agence ; développement du SIG et des productions cartographiques.
- **Documentation et publications :** enrichissement de la base documentaire, du site web, publications et communication de l'agence.
- **Gestion et management :** gestion des instances (AG, CA, bureau), gestion budgétaire et des ressources humaines, suivi des outils informatiques et moyens de l'agence.

Cet inventaire de missions ainsi très succinctement évoqué souligne toute l'utilité de l'agence, à la fois structure de mutualisation et organe de gouvernance à l'échelle de la Cornouaille.

La reprise en direct par Quimper Communauté de son service économique y apporte déjà une meilleure clarté, l'agence étant dorénavant clairement dédiée à l'action d'échelle Cornouaille.

Quimper Cornouaille Développement y répond en respectant ses vocations diverses, d'agence de développement économique mais aussi d'agence d'urbanisme, de pays et d'agence d'énergie.

Enfin, sans attendre la redéfinition de ses missions et la précision de ses objectifs, on perçoit déjà dans l'ensemble des activités, ainsi encore présentées par pôles, de multiples signes du concours de tous à un projet de territoire placé sous la bannière du développement économique et de l'emploi.

Résolution :

Le conseil d'administration approuve le programme partenarial de travail ainsi proposé.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 8 décembre 2014

Délibération n° QCD 34.06

Projet de territoire / Feuille de route de Concarneau Cornouaille Agglomération

Dans le but de rendre lisible le sens des actions de sa politique communautaire, et se donner un cap à suivre pour ce mandat, Concarneau Cornouaille agglomération souhaite définir son projet de territoire et sa déclinaison dans une feuille de route, d'aujourd'hui à 2020.

Les agences d'urbanisme ayant parmi leur principaux objets de « préparer les projets d'agglomération et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques » (L 121-3 CU), CCA s'est rapproché de QCD en vue d'évaluer une mission d'accompagnement et d'élaboration de leur projet de territoire, en cohérence avec l'échelle cornouaillaise.

Cette mission, non prévue au programme partenarial et dans la cotisation de base des EPCI a fait l'objet d'une proposition spécifique répondant aux attentes de CCA.

En ce début de mandat et de manière à fonder plus profondément l'identité de l'agglomération, le sens de son développement, CCA souhaite partager entre les élus communautaires un projet commun de territoire apte à poursuivre la dynamique déjà amorcée tout en relevant de nouveaux défis correspondant aux enjeux majeurs du territoire, dans un contexte économique nécessitant de concentrer au mieux les énergies pour répondre aux besoins à venir des habitants et de structuration de l'action communautaire.

Le projet de territoire devra constituer un véritable outil de gestion stratégique dans lequel se déclinera l'ensemble des domaines de la vie des territoires : économique, aménagement de l'espace, social, environnemental, sanitaire, éducatif,... les compétences prises, les documents cadres établis, les finances associées, l'organisation et la mutualisation des moyens, seront mis au service du projet. Il s'agira dans une réflexion volontariste et prospective de construire une stratégie globale de développement local pour les prochaines années composée d'orientations et d'axes prioritaires de développement et d'un programme d'actions.

Dans le but d'engager pleinement les actions intercommunales du mandat dans le cadre de ce projet, CCA souhaite effectuer ce travail dès cette fin d'année durant l'hiver avec l'objectif de validation d'une feuille de route au printemps.

La mission d'accompagnement proposée par QCD consiste essentiellement à aider les élus dans une approche prospective, à construire leur feuille de route pour le mandat par le biais d'ateliers leur permettant de faire émerger leurs axes de projet de territoire et d'actions, au regard des enjeux auxquels le territoire est confronté.

Les travaux s'organisent en trois temps: Le diagnostic, inductif, synthétise les principaux enseignements des statistiques du territoire, enjeux et orientations des documents cadre (SCoT, PLH, PCET, PGD...) et les enjeux relevés par les élus recueillis par entretien. Sur la base des enjeux majeurs déterminés, des ateliers thématiques vont permettre aux élus d'élaborer leur stratégie par la définition de grands objectifs de développement pour l'agglomération, permettant de répondre aux enjeux, devant être compris de tous, cohérents et réalistes. Enfin la troisième phase « plan d'action, feuille de route » décline la stratégie définie en actions concrètes, directement opérationnelles et en actions « cadre » évolutives, inscrites dans un calendrier réaliste. Le renforcement de certaines compétences, qu'elles soient de projet ou de gestion, ou la prise de nouvelles compétences pourraient aboutir à l'issue du travail.

Cette mission de QCD ne comprend pas de travaux de communications du projet.

Le fait que QCD accompagne techniquement CCA dans cette mission n'implique évidemment pas d'engagement politique particulier à l'égard du projet communautaire dont se dotera CCA.

Le travail devra être réalisé pour le printemps, afin de répondre aux attentes de CCA et de retrouver la disponibilité de nos moyens à la révision du projet d'agence.

Pour cette mission, QCD travaillera en lien avec les services de CCA. Elle sera menée par Luc Mallet, directeur de projet, Marine Gueguen, chargée de mission avec l'appui des ressources statistiques de l'agence et la mobilisation au besoin de compétences spécifiques internes. La méthodologie proposée induit une mission de 35 jours pour un montant de 25 000€ selon une proposition méthodologique détaillée. Ce montant s'ajoute à la cotisation de base de CCA.

Résolution :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe et les conditions de la mission d'accompagnement proposée à CCA.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 8 décembre 2014

Délibération n° QCD 34.07

Projets de concrétisation des travaux de caractérisation de la Destination Cornouaille

Au terme de la mission de caractérisation de la Destination Quimper Cornouaille, il est proposé de développer plusieurs outils et de solliciter le soutien de la Région.

La mission d'accompagnement pour la caractérisation de la Destination Quimper Cornouaille touche à sa fin. Les acteurs du territoire ont identifié 7 univers pour la Destination : Pêche, Création, Lumière, Saveurs, Océan, Grands espaces, Animation, dans lesquelles ont été repérées des expériences touristiques. Le travail a permis de créer une certaine cohésion des acteurs autour de la destination.

Afin d'afficher dans des outils concrets et visibles ce travail, la commission tourisme propose de concrétiser ces travaux dans plusieurs outils :

- Refonte de la brochure « La Cornouaille » au regard de 7 univers identifiés,
- un blog d'expériences touristiques racontées par des blogueur(s) locaux
- faire réaliser des vidéos sur la Cornouaille

Une subvention sera demandée au Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du soutien aux Destinations.

1 / Refonte de la brochure Cornouaille

Brochure créée par le Groupement Touristique de Cornouaille (GTC, association des offices de tourisme de Cornouaille, créatrice de la « Route des Peintres ») il y a une trentaine d'années, présentant les territoires d'offices de tourisme dans l'objectif de faire circuler le visiteur sur la Cornouaille.

Editée à l'origine par le GTC, puis par la CCI avec une participation des OT, elle a été modernisée il y a 4 ans avec l'apport du co-financement du Pays de Cornouaille. Aujourd'hui la brochure « La Cornouaille » avec le « Cornouaille Animations » est éditée par la CCI Quimper Cornouaille avec le co-financement de Quimper Cornouaille Développement et la participation des Offices de tourisme au travers du GTC (les OT achètent un nombre de brochures précis, c'est pourquoi le document n'est pas en libre-service).

Il s'agit d'un outil très demandé par les OT, indispensable selon leurs dires, distribué à la demande à l'accueil pour indiquer aux visiteurs que faire sur différents secteurs de la Cornouaille, divisées dans cette brochure en 5 secteurs équivalents à 1 journée de visite.

Il nous apparaît, désormais, comme important de faire ressortir dans cette brochure (seul document existant à l'échelle Cornouaille), les caractéristiques identitaires du territoire, identifiées dans les travaux sur la Destination.

Nombre d'exemplaires :

58000 exemplaires en français, anglais, allemand, néerlandais, italien et espagnol.

Cette refonte de contenu nécessite un budget de conception, rédaction des textes et reportages photos

Coût estimé : 10 000 €

2 / Création d'un blog de présentation d'expériences touristiques dans le but d'apporter une valeur ajoutée à tous les sites d'offices de tourisme

Ici l'expérience vécue par le narrateur devra transmettre émotion et passion, ce qui est aujourd'hui attendu par l'internaute qui peut plus facilement se projeter dans ses prochaines vacances.

Chaque expérience sera ensuite suivie de liens vers les offices de tourisme concernés, apportant ainsi du référencement.

Coût estimé : 10 000 € pour la création de la plateforme et la rédaction des 30 premiers textes et reportage photos nécessaires avant la mise en ligne par les blogueurs /écrivains

(Tarifs magazine : 120€ / article de 1500 signes – 25 lignes de 60 signes et espaces)

3 / La scénarisation de vidéos, en complément de leur réalisation

Une commande a été passée en 2012 pour réaliser 18 films très courts sur les activités touristiques en Cornouaille. Cette commande a été repoussée plusieurs fois car les sujets proposés n'ont jamais convaincu les partenaires.

Aussi, il est proposé de faire appel en complément de la commande initiale à une prestation de scénarisation plus poussée.

Coût estimé : 10 000 € pour la scénarisation et acteurs.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Refonte brochure Cornouaille : conception, rédaction, photos (pour rappel MO : CCI)	10 000 €	Conseil Régional (60%)	18 000 €
Blog	10 000 €	Autofinancement	12 000 €
Scénarisation vidéo	10 000 €		
TOTAL	30 000 €		30 000 €

Résolution :

Le conseil d'administration, à l'unanimité moins une abstention, valide le plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



Débat public « Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de Loire » (LNOBPL)

Contribution de la Cornouaille

Quimper Cornouaille Développement, structure constitutive du Pays de Cornouaille, entend porter la contribution de son territoire au débat public sur le projet de Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de Loire (LNOBPL), débat destiné à éclairer le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France sur la suite à donner à ce projet.

La présente contribution vise à rappeler que la Cornouaille, avec ses 345.000 habitants et ses 129.000 emplois est un territoire démographiquement et économiquement attractif, qui a cependant besoin de connexions renforcées parmi lesquels les enjeux ferroviaires présentent une acuité toute particulière, auxquels le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) actuellement en cours répond imparfaitement, ce qui nécessite d'aller plus loin en poursuivant par le projet LNOBPL.

1. La Cornouaille, un territoire démographiquement et économiquement attractif

Située à la pointe bretonne, la Cornouaille est un territoire à caractère périphérique vu du plan national mais pour ses résidents et visiteurs un réel espace de centralité et de destination, à forte identité littorale, qui se caractérise par sa cohésion sociale, son excellence scolaire, sa pratique culturelle et son ouverture au monde. NB : noter que les littoraux sont, avec les métropoles, les deux types de territoires démographiquement attractifs.

Au-delà des aspects présents à son échelle, sa vocation économique est productive : industrie et services diversifiés avec une forte dominante agro-alimentaire (quelques noms : Armor-Lux, Bigard, Bolloré, Cotten, Doux, filière pêche, Hénaff, Henriot, Petit Navire, Piriou, Verlingue...), mais aussi tourisme, travail à distance... et leurs corollaires d'innovation, de cadres de fonctions métropolitaines et de classe créative. NB : noter que les territoires à forte attractivité résidentielle et touristique, et ceux à profil de cluster (ici, aliment) sont, avec les métropoles, les types de territoires économiquement attractifs.

2. La Cornouaille, un territoire qui a besoin de connexions renforcées

Ainsi à la fois excentré mais dynamique et engagé dans la globalisation de l'économie, des hommes et des idées qui impose des mises en relations de plus en plus nombreuses et immédiates, ce territoire a d'autant plus d'exigences d'inscription dans tous les types de connexions, physiques et numériques, et singulièrement dans les modes de déplacement, routiers, aériens et ferroviaires.

Ceci d'autant que l'actualité économique a montré ces dernières années l'émergence de difficultés propres à l'ouest breton et le risque d'une rupture géographique dans la dynamique régionale (crises à l'origine du « Pacte d'avenir » pour la Bretagne), qui met en exergue le handicap de la périphéricité quand s'intensifient les exigences de flux dans une compétition économique de plus en plus rude.

3. L'acuité des enjeux ferroviaires pour la Cornouaille

La question ferroviaire se traduit par un double enjeu pour la Cornouaille :

- L'enjeu prioritaire de l'accès à et depuis Paris, à la fois métropole de rang mondial et hub d'un maximum de destinations nationales et internationales, vis-à-vis duquel le ferroviaire est une alternative à l'avion à condition de trajet inférieur à 3 heures ;
- L'enjeu complémentaire d'accès aux villes bretonnes et à Nantes, dans un système territorial en réseau alliant fonctions métropolitaines et hubs aéroportuaires, où le ferroviaire est une alternative au mode routier à condition de trajet aisé et concurrentiel en temps.

A noter que ce besoin d'alternative n'est pas juste une option mais une nécessité vitale, sachant que la continuité du mode aérien nécessite de notre part une vigilance de tous les instants et que le mode routier ne pourra demeurer aussi dominant du fait des nécessités de la transition énergétique.

4. Les limites pour la Cornouaille du programme Bretagne à Grande Vitesse (BGV)

Le programme Bretagne à Grande Vitesse actuellement en cours de réalisation à échéance 2017 représente collectivement un progrès majeur pour la Bretagne mais répond encore insuffisamment à cette double exigence pour le territoire cornouaillais et sa gare de Quimper :

- Quand les autres territoires bretons seront tous à moins de 3 heures de Paris (alternative crédible au mode aérien) voire à moins de 2h30 (où l'avion n'est même plus envisagé), Quimper en restera comme Brest à 3h20 ou 3h30, perspective commerciale plus réaliste que le temps de référence de 3h10 indiqué au dossier RFF « sans arrêts intermédiaires et sous conditions spéciales de circulation » ;
- Située en bout de péninsule, Quimper restera, comme également Brest, à temps de trajet trop important de Rennes ou Nantes, grandes métropoles d'influence pour toute l'armature urbaine de Bretagne et des Pays de Loire.

Aussi, si le projet BGV apporte beaucoup au désenclavement de la Bretagne, il n'atteint pas tous les objectifs pour la pointe ouest du territoire et risque même de concourir au déclassement relatif de celle-ci au sein de la région.

Pour Quimper et la Cornouaille, comme par ailleurs pour Brest et le pays brestois, il est donc absolument indispensable d'aller plus loin et le projet LNOBPL est de nature à y répondre largement.

5. La nécessité et la pertinence du projet LNOBPL

Le projet présenté au débat public tend bien à répondre aux 2 enjeux exposés pour la Cornouaille, à savoir situer Quimper à 3 heures de Paris et assurer de meilleures conditions d'interconnexions au sein de l'armature urbaine de Bretagne et des Pays de Loire.

Entre les scénarios proposés, nos critères de préférence seront le temps gagné sur la ligne de Quimper et l'effet interconnexion, mais aussi le coût et la rentabilité, dans un esprit constructif de faisabilité financière.

En ce sens, parmi les scénarios de base, le scénario bleu nord-vilaine apparaît le plus favorable par son coût le plus faible (3,1 Mds€), sa meilleure rentabilité (TRI 3,90% et VAN + 750 M€) et sa bonne interconnexion, mais en présentant un gain de temps encore insuffisant pour Quimper (11 mn).

Il peut cependant être utilement complété par ses variantes prolongeant la ligne nouvelle, qui en augmentent le coût sans pour autant en dégrader la rentabilité, conservent l'atout d'interconnexion et permettent de rejoindre l'objectif des 3 heures pour Quimper.

Pour des conditions optimales de fonctionnement du système ferroviaire breton, il conviendra de s'attacher par ailleurs à mettre réellement à niveau la liaison Quimper-Brest, bouclant le réseau à l'ouest et permettant d'augmenter les trajets entre Brest, Quimper, le sud Bretagne et Nantes.